

Montréal, le lundi 27 octobre 2025

À l'attention du Greffe
Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Par courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Prise de position sur la Demande du Distributeur relative à la fixation d'une modalité tarifaire SGEE (no de dossier R-4311-2025)

À qui de droit,

Au nom du Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique (CQ3E), qui regroupe près de 40 fournisseurs de services, solutions et produits en efficacité énergétique au Québec, nous souhaitons exprimer notre appui aux initiatives mises de l'avant par Hydro-Québec visant à favoriser l'adoption de systèmes de gestion de l'énergie (SGÉ) auprès des grands clients industriels.

Pour rappel, le Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique (CQ3E) vise à positionner et valoriser l'efficacité énergétique dans le portefeuille énergétique québécois en tant que première filière énergétique à part entière, en favorisant la cohésion des forces du marché.

Notre organisation s'est dotée d'un document fondateur publié en 2023, intitulé [*Manifeste sur la décarbonation des bâtiments du Québec*](#), lequel met de l'avant les trois piliers essentiels et indissociables de la décarbonation et de l'efficacité énergétique au Québec, à savoir :

- La réduction des besoins à la source;
- L'électrification au moyen des technologies judicieuses
- La gestion de la demande de pointe

Le manifeste identifié dix conditions essentielles à la réussite de la transition, incluant notamment les deux suivantes :

- Encourager et systématiser les outils et protocoles de suivi de performance énergétique; et
- Moduler la tarification énergétique pour encourager les solutions les plus performantes.

En tant qu'organisation vouée à la promotion des meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique, nous sommes d'avis que les solutions et technologies permettant de superviser et gérer de manière proactive l'utilisation de l'énergie sont de nature à favoriser l'atteinte de cibles.

C'est dans cette perspective que nous saluons la volonté d'Hydro-Québec d'introduire une modalité tarifaire incitant les grands clients industriels à se doter de systèmes de gestion de l'énergie électrique (SGÉE). Cette mesure permettra d'obtenir un engagement soutenu de la part des entreprises industrielles envers l'efficacité énergétique. Nous notons que cette nouvelle modalité ne vise pas à offrir un rabais ou un crédit aux clients exemplaires, mais plutôt à introduire une prime mensuelle chez les clients qui n'implantent pas un SGÉE. Cette approche novatrice au Québec aura potentiellement un effet très significatif. En outre, le CQ3E sera favorable à un rehaussement concomitant des aides financières qui permettant de supporter l'implantation de SGÉE. Finalement, nous sommes d'avis que la gestion d'énergie dans une installation industrielle ne doit pas se faire en silo et devrait toucher l'ensemble des sources en présence, et pas seulement l'électricité.

Nous croyons que la demande d'Hydro-Québec est en phase avec l'intérêt soulevé par le CQ3E dans notre [Mémoire déposé dans le dossier tarifaire R-4110-2019](#) et notre position exprimée en commission parlementaire sur le Projet de loi no 41 - [Loi sur la performance énergétique des bâtiments](#). Non seulement les mesures qui en découleront contribueront-elles significativement à mettre de l'avant le potentiel de l'efficacité énergétique et à réduire la consommation énergétique de la clientèle industrielle, mais également à accroître la productivité des entreprises québécoises et à la décarbonation de l'économie du Québec.

La modalité tarifaire proposée est par ailleurs en phase avec l'expérience internationale qui démontre le rôle clé que jouent les SGÉ dans l'atteinte du plein potentiel d'optimisation de la consommation énergétique des clients industriels.

Le CQ3E tient à réitérer sa volonté de collaboration afin de contribuer au succès du déploiement de mesures structurantes pour l'avenir énergétique du Québec.

Veuillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-François Tremblay, ing.
Président du conseil d'administration
Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique (CQ3E)